



Collines du Nord Dauphiné

> COURSE DE CAISSES À SAVON

Afin de préparer la course de caisses à savon qui se déroulera à Bonnefamille le 1^{er} juillet, le service jeunesse de la communauté de communes organise des ateliers gratuits de construction et de rénovation ouverts aux habitants, à partir de 11ans.

Ces temps conviviaux et encadrés auront lieu sur la commune, dans un local prêté gracieusement par Monsieur Bouvier, ancien carrossier, les samedis 25 février, 25 mars, 22 avril, 13 mai et 10 juin de 9h à 12h.

Bricoleur novice ou confirmé ? Rien de compliqué ! Une caisse à savon doit comprendre un châssis avec 3 ou 4 roues, un volant avec direction, un système de freinage et bien évidemment aucun moteur à son bord!

Plus d'informations et cahier des charges sur

www.collinesnorddauphine.fr/Service-Jeunesse-CCND.html

Chaque participant pourra ramener sa caisse à savon, outils et matériel nécessaire.

Le service jeunesse pourra mettre des caisses à savon et du matériel à disposition si besoin, pour les participants non équipés.

Les inscrits aux ateliers seront prioritaires à l'inscription pour la course du 1^{er} juillet.

Renseignements et inscriptions auprès du service jeunesse : 04-78-40-57-86 et par mail à : jerome.draghi@collines.org



Collines du Nord Dauphiné

> ABONNEMENT MEDIATHÈQUE

Par délibération du conseil communautaire, il a été décidé d'offrir aux nouveaux arrivants sur la commune un abonnement gratuit d'1 an aux médiathèques du territoire.

Vous avez emménagé ou vous emménagerez sur la commune entre le 1^{er} mai 2016 et le 31 mai 2017, présentez vous en mairie afin de récupérer votre coupon d'adhésion.

Vous pourrez alors effectuer des réservations d'ouvrages sur les 9 médiathèques du réseau! La liste des ouvrages étant disponible sur

<http://bibliotheques.collines-nord-dauphine.bibli.fr/>

Vos réservations arriveront à Bonnefamille où vous pourrez les retirer et les rapporter ensuite. Vous n'avez plus besoin de vous déplacer ailleurs et vous avez l'opportunité d'emprunter toutes sortes de supports. (livres, CD et DVD)



> SOIRÉE - DÉBAT « JARDINER AUTREMENT »

Afin de réduire les pollutions impactant les rivières et les milieux aquatiques, le syndicat des eaux du Brachet, en partenariat avec l'association Naturama, organise 2 soirées-débat sur le thème du jardinage et des solutions alternatives aux pesticides.



MARDI 31 JANVIER À 19H

SALLE DES IFS À ST-JEAN-DE-BOURNAY

ET

JEUDI 2 FÉVRIER À 18H

SALLE DES SOCIÉTÉS À ST-GEORGES-D'ESPERANCHE

SOIRÉES-DÉBAT

Jardiner autrement



Animées par Héléne HOLLARD
Experte en agro-écologie
et Naturama

- Diffusion du FILM réalisé lors des enquêtes DANS VOS COMMUNES
- Remise de votre GUIDE local DU JARDINAGE
- ÉCHANGES ET DÉBAT sur le jardinage et les différentes pratiques
- Présentation des FORMATIONS THÉMATIQUES prévues au printemps

> INSCRIPTION RENTRÉE SCOLAIRE 2017



Les effectifs du groupe scolaire de la commune ne permettent pas cette année d'enregistrer de nouvelles inscriptions pour l'année scolaire en cours.

Si votre enfant est né en 2014, vous pouvez d'ores et déjà l'inscrire à l'école de Bonnefamille pour la rentrée de septembre 2017.

Si l'école connaît les enfants qu'elle va accueillir à la rentrée, elle peut organiser une matinée d'intégration des futurs élèves en juin. Cette matinée est importante pour les enfants qui vont connaître pour la première fois l'école. C'est donc primordial de pré-inscrire son enfant. Pour cela vous devez :

1/ vous rendre en mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois, le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant. Un certificat d'inscription vous sera remis.

2/ prendre RDV avec la directrice de l'école au 04-74-96-53-31. Les lundis, mardis, jeudis après 16h30 jusqu'à 18h30 et les vendredis toute la journée de 8h30 à 18h30.

3/ vous viendrez avec le certificat d'inscription, votre livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.

> AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE



L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale a été rétablie à compter du 15 janvier 2017. Elle est nécessaire quelle que soit la nature et le motif de son voyage hors du territoire.

Qu'est-ce que l'autorisation de sortie du territoire ?

Elle prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site www.service-public.fr (CERFA n° 15646*01) à remplir puis imprimer.

Lors de sa sortie du territoire, votre enfant devra l'avoir obligatoirement avec lui avec :

- Sa pièce d'identité : carte d'identité ou passeport,
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire.

Votre enfant doit être en mesure de présenter ces documents lors des contrôles aux frontières.

L'imprimé Cerfa est le seul document valable. Il devra être original (pas de photocopie). Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé Cerfa ne sera acceptée.

> AU PROGRAMME



ENTRAINEMENT COLLECTIF

Vous êtes toutes et tous invités à venir randonner ou courir sur différentes distances. Rendez-vous le dimanche 5 février à la salle d'animation rurale à partir de 8 heures (départ à 9 heures).



MATINÉE COCHONAILLE

Le dimanche 26 février à partir de 8 heures, l'Association Communale de Chasse Agréée organise une matinée cochonnailles dans la salle d'animation rurale. Buffet et buvette sur place.



LOTO

Le dimanche 5 mars, le club de l'amitié organise un loto à la salle d'animation rurale à partir de 14 heures.



web

Mairie de Bonnefamille

473, Route des étangs / 38090 BONNEFAMILLE

Tél : 04 74 96 45 09 / mairie@bonnefamille.com

Du mardi au vendredi de 14h à 17h30 / Le samedi de 9h à 12h

